SP: Publication:

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 03 FÉVRIER 2016

L'an deux mil seize, le trois février, à 20 heures, le Conseil Municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt sept janvier, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

<u>Présents</u>: R. THOMAZO – C. EVANO – Nicole GUILLEMOT - M.F. JULE – M.A. LE GAL – J.C. MICHARD – H. DUJON - Y. GARIN – Nicolas GUILLEMOT – A. LE GUYADER GRANVALET – G. LE MESTREALLAN – J.Y. LE STUNFF – V. NIGNOL - A.C. ORDRONNEAU – G. PERICO – P. ROBERT – E. ROMIEUX

Absents excusés: J.LOTHORE - S. MALVOISIN

_

Procurations: S. MALVOISIN ayant donné procuration à A.C. ORDRONNEAU

J.LOTHORE ayant donné procuration à M.A. LE GAL

Monsieur Guénahel PERICO a été désigné secrétaire de séance

2016-001: Approbation des comptes de gestion 2015 (Commune, Lotissement)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014,

Après avoir vérifié que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés pendant l'exercice en cause ont été passés dans ses écritures et que toutes les opérations d'ordre ont été effectuées

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, vus et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.
 - Approuve les comptes de gestion 2015 en totalité.

Votants: 19	Pour : 19	Abstention: 0	Contre: 0

2016-002: Approbation du compte administratif 2015 (Commune, Lotissement)

Madame JULE Marie-Françoise, adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2015.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme JULE adjointe aux finances, après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré approuve les comptes 2015 qui présente les résultats de clôture suivants :

Commune

Section de fonctionnement + 453 345,40 €

Section d'investissement + 825 445,01 €

Lotissement de Pont Castel

Section de fonctionnement + 0,00 €

Section d'investissement - 183 625,57 €

VOTE			
Votants: 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre: 0

2015-003: Affectation du résultat 2015

Madame JULE, adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal, la proposition d'affectation du résultat 2015 (budget général) :

	Dépenses	Recettes
001 solde d'exécution d'investissement		825 445,01 €
1068 excédents de fonctionnement capitalisé		453 345,40 €
002 Résultats de fonctionnement reporté		néant

Après avoir pris connaissance de la proposition et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition d'affectation du résultat 2015.

VOTE			
Votants: 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre: 0

2016-004 : Travaux à l'école La Feuillaison – Demande de subvention (DETR)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du projet de travaux à l'école La Feuillaison programmé pour 2016 et qui s'élèverait à un montant de l'ordre de 73 775,00 € HT. Il informe par ailleurs le Conseil que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territoriale. Le plan de financement s'établirait donc comme suit :

Opération	Montant H.T
Coût prévisionnel	73 775,00 €
État (DETR) 27%	19 919,25 €
Département (PSD) 25 %	18 443,75 €
Autofinancement	35 412,00 €

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte le projet présenté
- > sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de l'État au titre de la DETR
- > adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires au dossier et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE			
Votants: 19	Pour: 19	Abstention : 0	Contre: 0

2016-05 : Aménagement bourg Saint Yves – Demande de subvention (DETR)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du projet d'aménagement du cœur de bourg de Saint Yves programmé pour 2016 et qui s'élèverait à un montant de l'ordre de 481 917,50 € HT. Il informe par ailleurs le Conseil que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le plan de financement s'établirait donc comme suit :

Opération	Montant H.T
Coût prévisionnel	481 917,50 €
État (DETR)	26 800,00 €
Département (PSD) 25 %	120 479,00 €
Autofinancement	€ 334 638, 30€

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte le projet présenté
- > sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de l'État au titre de la DETR
- adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus

Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires au dossier et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE			
Votants: 19	Pour: 19	Abstention: 0	Contre: 0

2016-07: Travaux à l'école La Feuillaison – Demande de subvention (CD)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du projet de travaux à l'école La Feuillaison programmé pour 2016 et qui s'élèverait à un montant de l'ordre de 73 775,00 € HT. Il informe par ailleurs le Conseil que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territoriale. Le plan de financement s'établirait donc comme suit :

Opération	Montant H.T
Coût prévisionnel	73 775,00 €
État (DETR) 27%	19 919,25 €
Département (PSD) 25 %	18 443,75 €
Autofinancement	35 412,00 €

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte le projet présenté
- > sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental
- adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires au dossier et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE			
Votants: 19	Pour : 19	Abstention: 0	Contre: 0

2016-007: Aménagement bourg Saint Yves – Acquisition terrain

Madame JULE, adjointe chargée de l'urbanisme, informe l'assemblée du résultat des négociations qui ont été menées pour l'achat d'un terrain nécessaire à la réalisation d'un parking dans le cadre du projet de réaménagement du bourg de Saint Yves.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à se prononcer sur l'acquisition par la commune de Bubry de 2 700 m² issus de la parcelle cadastré section YR n°106 au profit des consorts LALAU-KERALY pour la somme totale de 10 000 € augmentée des frais nécessaires à l'acquisition.

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte le projet présenté
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette transaction aux conditions précitées.

VOTE			
Votants: 19	Pour : 19	Abstention: 0	Contre: 0